DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2014

Délibération n° 2014.09. 88.B

Pôle d'échanges multimodal (PEM) - Demande de subvention FEDER : annulation des délibérations n°2013.09.131 B et n°2014.06.58 B

LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 août 2014**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD

Absent(s) :

Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.09. 88.B

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / POLITIQUES DE MOBILITÉ	Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER : ANNULATION DES DELIBERATIONS N°2013.09.131 B ET N°2014.06.58 B

Par délibération n°131 B du 5 septembre 2013, le GrandAngoulême a approuvé un plan de financement prévisionnel du Pôle d'Echanges Multimodal, avec une participation européenne (FEDER) passant de 0,8 à 2,6 M€.

Par délibération n°58 B du 5 juin 2014, afin de se conformer aux impératifs liés à la clôture de la programmation 2007-2013, le GrandAngoulême approuvait un réajustement du dossier, sur une assiette subventionnable resserrée aux travaux du Parvis et de la voie Bus-Car, hors passerelle. Le plan de financement revu autorisait un financement FEDER potentiel jusqu'à 3,3 M€.

Depuis cette date, les contours définitifs du financement FEDER se sont précisés. En particulier, les services de l'Etat ont annoncé que l'enveloppe FEDER 2007-2013 encore disponible, soit 3 999 021 €, était intégralement réservée aux projets Transports/Mobilités du GrandAngoulême.

Dans le contexte de clôture du programme FEDER et afin de sécuriser l'octroi de ces crédits, il est proposé que cette somme soit répartie sur deux dossiers structurants, selon la ventilation suivante :

- 1 493 127,09 € affectés à la desserte TCSP Grande Garenne. Le plan de financement prévisionnel présenté en bureau communautaire du 5 juin dernier est à cet égard confirmé.
- le montant FEDER résiduel, soit 2 505 893 €, attribué au Pôle d'Echanges Multimodal – hors passerelle. Notre dossier doit être actualisé en conséquence, ce qui conduit au plan de financement suivant.

Bases subventionnables FEDER	**€ HT**	**Recettes**	**€**	
Frais d'études Maîtrise d'ouvrage	374 265,00	Etat – Article 8 du CPER	378 347,09	*7,18 %*
Frais d'études Maîtrise d'oeuvre	600 064,00	Région Poitou-Charentes – Article 8 du CPER	378 347,09	*7,18 %*
Travaux, dont :	4 293 299,95	Département de la Charente	427 298,26	*8,11 %*
Travaux Parvis	3 362 826,75	Europe - FEDER	2 505 893,00	*47,57%*
Travaux Voie Bus-Cars	930 473,20	GrandAngoulême	1 577 743,51	*29,95%*
TOTAL.	**5 267 628,95**	**TOTAL**	**5 267 628,95**	

Il est rappelé que les crédits prévus afin de réaliser cette opération permettent de prendre en charge son financement, y compris en cas d'une éventuelle modification du cofinancement du projet par ses partenaires financiers.

L'Etat, la Région et le Département ont d'ores et déjà validé leur participation au projet global. La demande de subvention FEDER sera présentée pour validation au prochain Comité Régional Unique de Programmation, le 25 septembre 2014.

Je vous propose :

D'ANNULER les délibérations précédentes n° 2013.09.131.B et n°2014.06. 58.B.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9ème vice-président en charge des finances et des contractualisations à solliciter le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur cette base et à signer tous les documents à venir afférents à ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **05 septembre 2014**	**Affiché le :** **05 septembre 2014**